

A l'attention du directeur de l'information :

Conflit à la Brasserie Labatt - Les dernières offres patronales rejetées dans une proportion de 97 %

MONTREAL, le 25 juin /CNW Telbec/ - Au cours d'une assemblée générale tenue ce matin, les travailleuses et travailleurs de la Brasserie Labatt ont décidé de rejeter les dernières offres patronales dans une proportion de 97 %. "Le conflit se poursuit. Nous voulons obtenir gain de cause en faisant obstacle à la sous-traitance et en obtenant des meilleures conditions pour les employé-es temporaires. Aujourd'hui, la direction de la Brasserie Labatt doit comprendre que nous ne lâcherons pas", affirme Robert Daneau, président du Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Brasserie Labatt (CSN). Le syndicat, qui compte 950 membres, tenait son assemblée au cégep André-Laurendeau. Ensuite, les syndiqué-es en conflit ont manifesté devant les installations de la compagnie situées au 50, rue Labatt, à LaSalle.

Le syndicat ne se laisse pas intimider

Malgré son discours officiel pouvant laisser croire à sa bonne volonté, l'employeur utiliserait des briseurs de grève et cherche à intimider les grévistes par l'emploi d'une agence de sécurité. Déjà, la direction de la Brasserie Labatt fait parvenir des mises en demeure au syndicat. Le 18 juin dernier, le syndicat CSN déposait des plaintes à la Commission des relations de travail pour dénoncer le recours par l'employeur à des briseurs de grève.

Cette manière d'agir de la direction de Labatt, à Montréal, est en droite ligne avec l'attitude de la compagnie dans ses relations de travail au Canada. L'an dernier, à son usine en Ontario, l'entreprise avait décrété un lock-out pour casser le syndicat.

Le conflit de travail à la Brasserie Labatt a débuté le lundi 16 juin, à 14 heures. Le 8 juin, l'assemblée générale avait donné un mandat de grève générale. Les négociations progressent très lentement. La production, la distribution et la livraison des produits Labatt sont paralysées dans la région métropolitaine de Montréal. Les centres de distribution de Québec, Lévis, Baie-Comeau, Matane et Joliette sont également touchés par le conflit.

Les enjeux

Travail temporaire

Le syndicat veut obtenir davantage de postes réguliers pour les travailleurs temporaires. Dans certains cas, des personnes avec le statut de temporaire travaillent chez Labatt depuis plus de 10 ans.

Le fonds de pension

Le syndicat désire bonifier le régime de retraite. D'ici quatre ans, 380 travailleuses et travailleurs de Labatt prendront leur retraite. Avec la position actuelle de la compagnie, 125 emplois réguliers sont menacés.

La convention collective est échue depuis le 31 décembre 2002. Le syndicat a obtenu son accréditation avec la CSN le 28 février 2003. Le projet de convention collective a été déposé le 12 mai dernier.

-30-

Renseignements: Pierre Dubois, Information-CSN, (514) 598-2264,
cel. (514) 247-3198

CSN a 1097 communiqués dans cette base de données.